

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DOMANIALE
« LA BEDINNE » À LA COMTÉ
(communes de LIERNEUX ET VIELSALM)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président

La Ministre

ELIO DI RUPO

CELINE TELLIER

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RESERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle réserve naturelle domaniale

APPELLATION

CANTONNEMENT RESPONSABLE

Réserve Naturelle Domaniale

« La Bedinne »

Département de la Nature et des Forêts

Direction de Marche

Cantonement de Vielsalm
Place de Salm, 2 bte 0A
6690 VIELSALM

PROPRIETE

COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION

Région wallonne

CCGRND de Marche

c/o Direction de Marche
Rue du Carmel, 1 (2e étage)
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

Commune	Division	Section	Lieu-dit	N° parcelle	Surface (ha)
Vielsalm	1 - Vielsalm	H	Golnay	134 b	0,9760
Lierneux	1 - Lierneux	D	En Golnay	264 a	0,8768
Lierneux	1 - Lierneux	D	En Golnay	261	0,1350
Lierneux	1 - Lierneux	D	En Golnay	262	0,1620
Lierneux	1 - Lierneux	D	En Golnay	263	0,1145
Lierneux	1 - Lierneux	D	En Golnay	266 d	0,3870
Lierneux	1 - Lierneux	D	Entre deux Boviers	57	0,2890

Surface cadastrale totale : **2 ha 94 a 03 ca**

CADRE 2 : PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE DOMANIALE

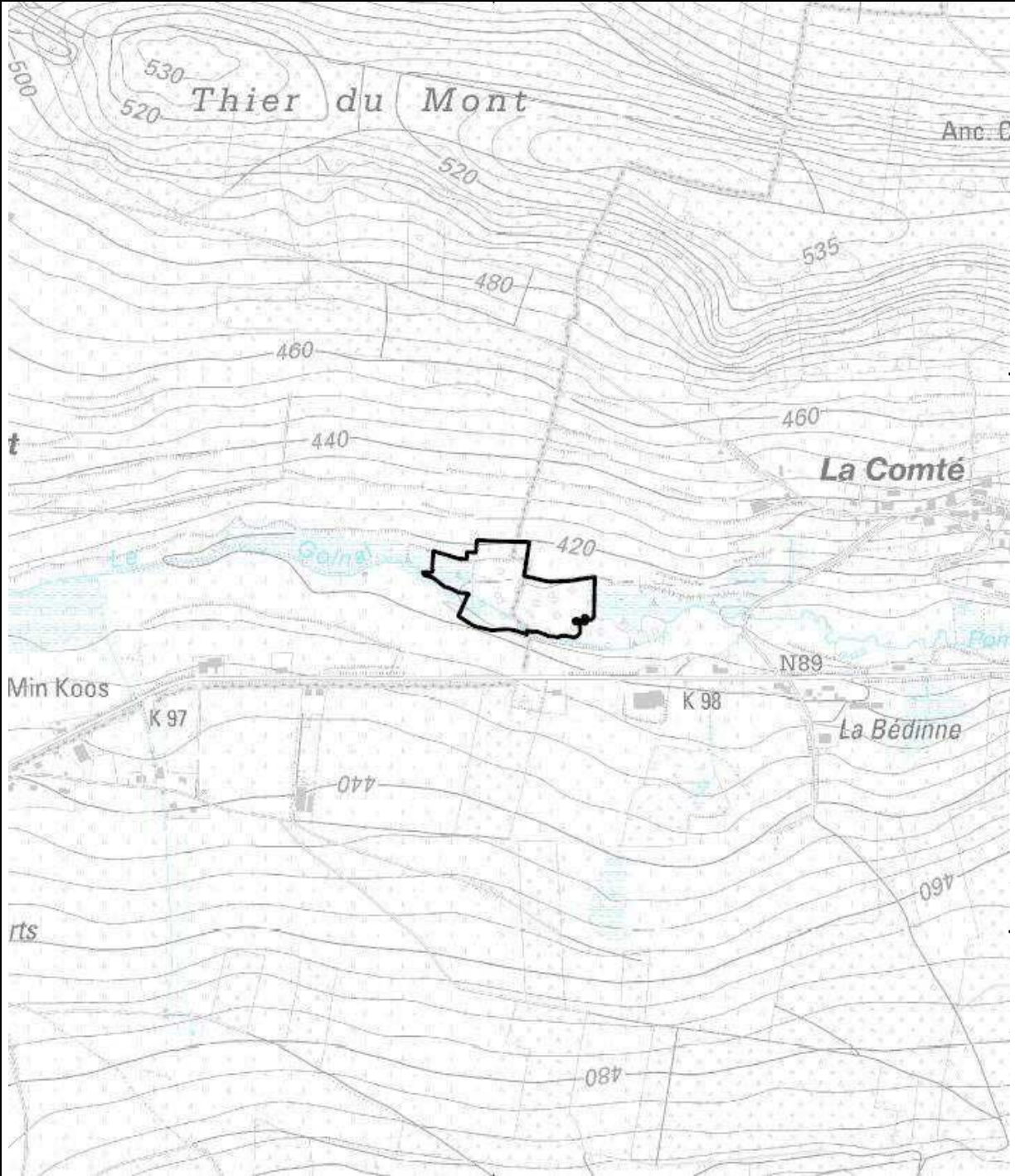


PLANCHE IGN : 55 / 8 N

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES**FLORE ET HABITATS REMARQUABLES**

Le site de La Bedinne est situé à cheval sur les communes de Vielsalm et de Lierneux. Il n'est pas inclus dans le réseau Natura 2000. Il s'agit d'un petit fond de vallée fangeux abandonné de longue date et traversé par le ruisseau du Golnay. Il est constitué de mégaphorbiaies et d'une recolonisation forestière à partir d'une coupe à blanc antérieure à 1995.

Le site est affecté par un phénomène d'eutrophisation provenant des crues du ruisseau pollué plus ou moins fortement par les rejets d'eaux usées domestiques en provenance des hameaux situés en amont (Petit Sart, Grand Sart et Verleûmont), mais aussi certainement des prairies alentours exploitées assez intensivement.

Les mégaphorbiaies sont formées de vastes peuplements de reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) et/ou de baldingère (*Phalaris arundinacea*). Certaines zones sont assez nitrophiles comme en témoigne l'abondance de la grande ortie (*Urtica dioica*) et d'autres nitrophytes comme le gaillet gratteron (*Galium aparine*) et la berce commune (*Heracleum sphondylium*). Localement, on trouve de petites cariçaies à *Carex rostrata* et *Carex nigra*, des groupements à luzule blanche (*Luzula luzuloides*) ou à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) et des jonchaies à jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) dans les zones les plus humides. Il subsiste également de belles plages à bistorte (*Bistorta officinalis*) dans les zones épargnées par l'eutrophisation. Ces différents groupements sont piquetés d'arbustes.

L'ancienne plantation de résineux est aujourd'hui occupée par une jeune forêt essentiellement constituée de bouleaux pubescents (*Betula pubescens*) et d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), dans laquelle on trouve également le bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le saule à oreillettes (*Salix aurita*), le peuplier tremble (*Populus tremula*), le chêne sessile (*Quercus petraea*) et le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*). Là où le sol forestier est fort fangeux demeurent quelques modestes fragments de mégaphorbiaies. En amont et en aval de la propriété de la Région subsistent aussi plusieurs dizaines d'ares de mégaphorbiaies et de prés à bistorte.

FAUNE REMARQUABLE

Si le fond humide devait autrefois abriter une avifaune assez rare telle la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), son eutrophisation a indéniablement diminué son attrait. Des espèces telles que la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) sont observés sur le site.

Le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) est bien présent ; plus rare, le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) a été observé en 2019.

Bien que d'une surface modeste et partiellement affectée par l'eutrophisation, ce site conserve un réel intérêt biologique et constitue un élément important du maillage écologique local.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Le fond humide est de taille réduite et dès lors soumis à l'impact de l'agriculture herbagère environnante qui est assez intensive. Le ruisseau du Golnay qui le traverse est pollué par des rejets d'eaux usées domestiques. Vu ce qui précède, les anciennes prairies en bordure du ruisseau sont aujourd'hui totalement occupées par une mégaphorbiaie pictée de buissons, à l'exception de quelques espaces plus secs où subsistent de belles plages de bistortes. Même s'il demeure limité, le phénomène de reboisement est à l'œuvre et menace à terme les milieux ouverts. La boulaie et l'aulnaie se sont bien développées et forment aujourd'hui des habitats de qualité.

Le nacré de la bistorte et le cuivré de la bistorte sont deux espèces de très grande valeur patrimoniale qualifiées de « reliques glaciaires », vis-à-vis desquelles la Wallonie a une responsabilité particulière en raison de leur distribution très localisée en Europe occidentale, les plus grosses populations se trouvant en Ardenne. Un des objectifs de gestion consistera donc à conserver les zones à bistorte qui accueillent ces deux papillons, dont les exigences écologiques sont bien distinctes.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION**AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES**

Les boisements spontanés et indigènes apparus à l'emplacement de l'ancienne coupe à blanc seront laissés à leur évolution naturelle.

Les anciens prés aujourd'hui couverts d'une mégaphorbiaie situés dans les parties amont et aval du site feront par contre l'objet d'une attention particulière ; ces espaces seront maintenus ouverts tout en veillant à conserver des buissons comme perchoir et abris contre le vent. Afin d'éviter l'extension de la mégaphorbiaie à reine-des-prés au détriment des prés à bistortes et de récupérer une végétation plus typique et diversifiée, une partie pourrait être fauchée de manière répétée avec exportation du produit de manière à appauvrir le sol.

N'ayant pas d'emprise directe sur la question de l'assainissement des eaux usées domestiques en provenance des villages amont, il apparaît difficile de réduire cette cause de l'eutrophisation des milieux. En revanche, les agriculteurs qui exploitent les prairies voisines seront invités à mettre en œuvre une mesure agro-environnementale de type « bande extensive » en bordure de la réserve. Une haie vive pourrait également être plantée en limite de propriété.

En toute circonstance, les mesures de gestion veilleront à préserver les prés à bistorte, indispensables au nacré de la bistorte et qui pourraient à l'avenir accueillir à nouveau le cuivré de la bistorte, présent dans la région.

Si des espèces exotiques envahissantes sont observées, des actes de gestion appropriés seront menés (piégeage ou autres modes de destruction suivant les espèces) afin de limiter leur caractère problématique.

Enfin, afin d'améliorer la maîtrise foncière du site et mieux le préserver des influences extérieures et notamment de l'agriculture intensive, la Région pourrait essayer d'acquérir les parcelles fangeuses situées à proximité immédiate du site de La Bedinne ; au total, ces surfaces sont estimées à un hectare maximum.

ACCES DU PUBLIC

Vu la nature, la petitesse et la situation enclavée du site, il ne paraît pas pertinent d'organiser son accès au public. D'autres sites de la Région intéressants du point de vue biologique mais aussi pédagogique, couverts ou non par un statut de protection, sont accessibles au public.

DEROGATIONS CONCERNANT LES ESPECES ANIMALES

La gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la loi sur la conservation de la nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve. On veillera à maintenir les populations de grand gibier dans des limites compatibles avec le maintien de la richesse biologique de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

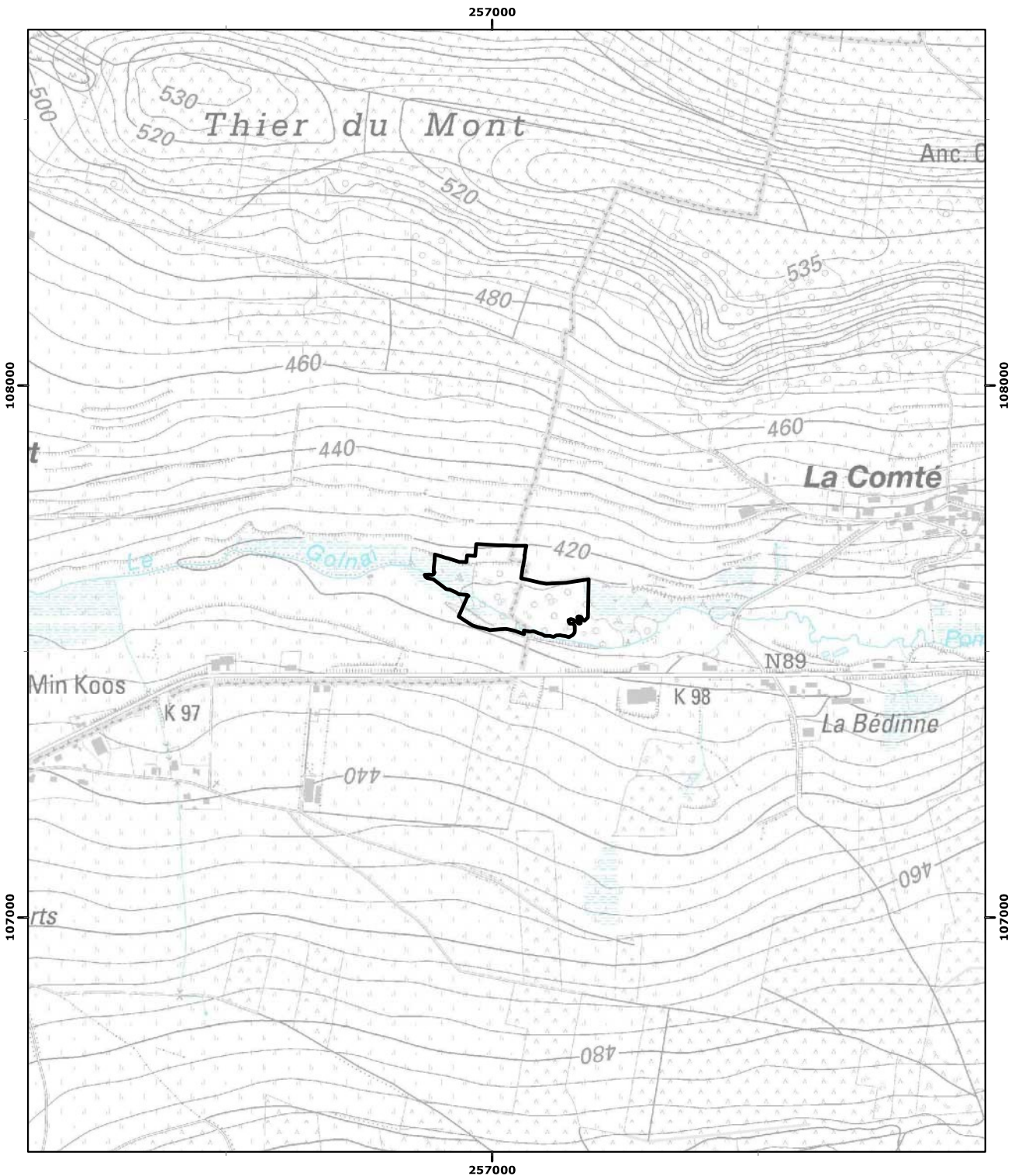
Localisé dans la plaine alluviale du ruisseau du Golnay, le fond humide de La Bedinne participe à la qualité et à la diversité du paysage dans un environnement essentiellement agricole.

CADRE 5 : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par les Communes de Vielsalm et Lierneux du 13 juin au 13 juillet 2022.

Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.

R serve naturelle domaniale
'La Bedinne'
  Comt  (Lierneux et Vielsalm)



Le (La) Ministre-Pr sident
Le (La) Ministre

Vu pour  tre annex    l'Arr t  du gouvernement wallon du

08/09/2022

 RND

Echelle : 1:10 000
Carte(s) IGN : 55/8 N

(c) Institut G ographique National - IGN

 Wallonie
environnement
SPW



Coordonn es Lambert belge 1972